

**OBJECTIFS :**

* Approfondir la pratique de deux activités physiques et sportives au-delà de l’enseignement obligatoire d’EPS.
* Acquérir des connaissances sur la construction d’un entraînement (écrits demandés).

**ACTIVITES  PROPOSEES**: Escalade et Volley-ball

**REPARTITION HORAIRE :**

3 heures hebdomadaires d’enseignement tout au long des trois années de la scolarité lycéenne : 1h30 par semaine dans chaque activité, deux fois dans la semaine à partir de 17h45.

**ASSIDUITE**

La présence est OBLIGATOIRE à chaque cours. Toute absence doit être justifiée comme pour le cours obligatoire d’EPS (cf. certificat d’inaptitude légal exigé, cf. site EPS)

**NIVEAU ET EVALUATION**

* Le niveau exigé est accessible à tous et à toutes mais exige un investissement régulier et sérieux durant tout le cursus.
* Les compétences visées supposent en effet un travail soutenu chaque année pour atteindre le niveau exigé en option (plus difficile qu’en EPS).
* L’évaluation s’effectue à part égale entre le volley et l’escalade.
* Elle donne lieu à une note trimestrielle sur le bulletin pour toutes les classes.
* La note de bac est donnée à l’issue d’une épreuve ponctuelle en fin de 3ème trimestre de terminale.

Pour information, la moyenne au bac 2012 était de 14.8/20 avec un coefficient 2. Seuls les points au dessus de la moyenne sont comptabilisés pour cette option au bac.

**RECRUTEMENT**

* en juin, lors de la réinscription dans la classe supérieure (1ère et Terminale)
* dans les trois premières semaines de septembre pour la classe de seconde
* Attention, le démarrage de cette option se fait à l’entrée en seconde ou à l’entrée en 1ère, mais pas à l’entrée en Terminale.

**PROGRAMMATION HEBDOMADAIRE PREVUE 2013/14 :**

Option EPS en SECONDE : lundi 17h45/19h15  et mardi 17h45 /19h15

Option EPS en PREMIERE : mardi 17h45/19h15  et jeudi17h45 /19h15

Option EPS en TERMINALE : lundi 17h45/19h15  et vendredi 17h45 /19h15